

PAR COURRIEL

Québec, le 16 mai 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Leader.SJB@assnat.qc.ca

Objet : Pétition relative à la révision du partage du financement du transport collectif

Le 27 mars dernier, la députée de Les Plaines a déposé à l'Assemblée nationale une pétition relative au financement du transport collectif dans les couronnes nord et sud de la région métropolitaine.

Initialement accordé à l'agglomération de Montréal et appliqué en 2011, le pouvoir de percevoir cette taxe a été étendu à l'ensemble du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en 2016, à la suite de la sanction du projet de loi 76, *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*.

Ce pouvoir relève du conseil d'administration de la CMM, qui en détermine l'imposition et le montant. Rappelons que les élus des couronnes siégeant à la CMM ont voté en faveur de l'extension de cette taxe le 30 mai 2024.

Conscients des préoccupations exprimées quant à l'écart entre les contributions financières et les services reçus, nous tenons à souligner que l'offre de service en transport collectif relève de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), et non du gouvernement du Québec.

Notre gouvernement a démontré sa volonté de soutenir le réseau, notamment par l'annonce, en décembre dernier, d'un plan quinquennal de près de 800 M\$ destiné à l'ARTM. Par ailleurs, celle-ci travaille actuellement à l'élaboration d'une nouvelle politique de financement en collaboration avec les cinq secteurs concernés, incluant les couronnes nord et sud. Un plan d'optimisation est également en cours de préparation, afin de proposer des ajustements qui tiennent compte des réalités propres à ces territoires

Enfin, la ministre des Transports a transmis à l'automne dernier une lettre de mandat à la présidente de l'ARTM, dans laquelle elle souligne l'importance d'assurer une plus grande équité entre les secteurs de la région métropolitaine, en particulier pour les municipalités situées à l'extérieur de l'île de Montréal.

Dans ce contexte, il nous apparaît plus pertinent que l'ARTM poursuive l'analyse des enjeux soulevés par la pétition.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

La vice-première ministre et ministre,



Geneviève Guilbault